

planification ne dispose pas de situations détaillées des opérations du programme sectoriel déconcentré. En définitive, cette structure centrale se limite à la transmission des dossiers au conseil national de la planification.

*Au ministère des moudjahidine, les prévisions des dépenses d'équipement sont arrêtées par la Direction de l'administration des moyens en collaboration avec les directions centrales utilisatrices.

2-Appréciation de la fiabilité des prévisions à travers l'exécution des budgets

L'appréciation de la fiabilité des prévisions des dépenses d'équipement des programmes centralisés des départements ministériels des moudjahidine, de la jeunesse et des sports, du travail et de la protection sociale, sur la base des crédits de paiement initiaux, révisés et consommés, a abouti aux constatations suivantes.

.Ministère des moudjahidine

Les crédits de paiement alloués au titre de l'exercice 1992 dépassent ceux demandés de 26,41%. Ce n'est pas le cas pour l'exercice 1993 et 1994 où il est constaté une forte réduction des crédits alloués respectivement de 38,27% et 69,26% par rapport aux crédits prévisionnels.

Bien que sur les trois exercices, le taux moyen de consommation des crédits se situe dans une proportion moyenne de 62%, il faut retenir que des crédits supplémentaires conséquents obtenus en 1992 (24.500.000 DA) et en 1994 (8.622.000 DA) n'ont été consommés qu'à concurrence respectivement de 5,93% et 11,16%. Enfin, pour 24 opérations en cours, les paiements cumulés à fin 1994, soit 86.460.586,91 DA, représentent à peine le quart du montant global des autorisations de programme.

.Ministère du travail et de la protection sociale

Les crédits de paiement alloués en 1991 et 1994 ont été sensiblement révisés à la baisse dans une proportion moyenne de 35%. Malgré cette réduction, ils ont été faiblement consommés pour l'ensemble des chapitres en 1991 (26,10%) et entièrement non consommés en 1994 pour les chapitres 613 "études générales sur l'emploi" (1.000.000 DA) et 764 "infrastructures pour handicapés" (200.000 DA).

Par contre et bien qu'ils aient été révisés en hausse en 1992 et 1993, ces crédits ont connu une faible consommation en 1993 (37,27%).

.Ministère de la jeunesse et des sports

Un faible taux de consommation des crédits de paiement est observé en 1993 (51%) alors que les dotations (109.000.000 DA) ont été fortement augmentées (+36.540.000 DA) par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, ce ministère inscrit annuellement de nouvelles opérations alors que celles déjà individualisées connaissent un faible taux d'avancement ou n'ont pas du tout été lancées. A fin 1994, le taux d'exécution financière du programme centralisé n'a atteint que 37%.